



BULLETIN D'INFOS

PAYS BEAUME - DROBIE

HIVER 2015



en CÉVENNES D'ARDÈCHE

04 75 89 80 80 - fax : 04 75 89 80 98 - 134 La Chastelanne 07260 Joyeuse
cdc@pays-beaumedrobie.fr - www.pays-beaumedrobie.fr

RIBES - ROCLES - PAYZAC - JOYEUSE - VERNON - LABOULE - ROSIÈRES - SABLIERES - FAUGÈRES - DOMPNAC - VALGORGE
ST MÉLANY - BEAUMONT - PLANZOLLES - LABLACHÈRE - LOUBARESSSE - CHANDOLAS - ST ANDRÉ LACHAMP - ST GENEST DE BEAUZON



LE MOT DU PRESIDENT



Alain Mahey

La Communauté de Communes a 20 ans !

Cet anniversaire est l'occasion de faire un point de situation.

Notre institution à travers les différentes actions qu'elle a menées, a démontré sa nécessité, son dynamisme et ses résultats, tant sur le plan de la jeunesse, du tourisme, que sur bien d'autres fronts comme l'économie par ses ateliers communautaires, la collecte des déchets ménagers ou encore les services à la population.

La loi a confié à notre EPCI des compétences obligatoires, optionnelles, facultatives en matière de développement économique (atelier économique et zone d'activités...), d'environnement et d'agriculture (bergerie du Tanargue, ateliers agroalimentaires...), d'équipement, et services (enlèvement des ordures ménagères, enfance-jeunesse, centre multimédia...), de logement (programme local de l'habitat) et de tourisme (office intercommunal de tourisme et musée de la châtaigneraie).

Ainsi, dans ces champs d'action, la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie se substitue aux communes qui conservent un certain nombre de compétences propres. S'il arrive encore que, de façon très isolée, l'exercice de ces compétences suscite des réactions mitigées, il n'y a aucun de ces domaines, dans lequel notre intercommunalité serait restée inactive !

Toutes ces actions sont issues du travail des commissions et validées par l'assemblée communautaire. A l'occasion de nos 20 ans, je proposerai courant 2015, aux Maires des 19 communes une présentation des perspectives pour notre territoire, devant leur Conseil Municipal.

Bien sûr, on ne peut pas s'arrêter sur un bilan ! C'est pourquoi déjà, les futures actions de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie sont à l'étude. La réflexion est lancée sur de nouvelles compétences : santé, culture, lecture publique, la création d'un parc éolien qui apporterait les retombées financières indispensables pour activer la création des services attendus de la population et le développement équilibré de notre territoire, le projet de fibre à la maison pour éviter une fracture numérique, et les débats autour du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal que nous devons mener.

Il s'agit de se doter d'un document d'urbanisme opérationnel permettant de définir les nouvelles règles d'urbanisme, d'habitat, d'équipements mais aussi d'arrêter les orientations générales de notre développement en privilégiant les orientations qui ressortent de notre projet de territoire.

La démarche sera longue, mais riche en échanges et en concertation avec toutes celles et tous ceux qui souhaiteront s'y associer.

C'est avec détermination et enthousiasme que j'aborde ce nouveau mandat pour que nous puissions ensemble poursuivre l'amélioration de notre environnement de vie.

Comment à l'occasion de nos 20 ans, ne pas aussi vous faire part de nos interrogations sur le devenir de notre communauté de communes. En effet, le projet de loi sur la réforme des territoires nous promet de profonds changements. Les premières annonces des pouvoirs publics avaient pour objectif le regroupement de communautés pour atteindre un seuil minimal de 20.000 habitants.

Pour ma part, je souhaite que nous nous donnions la chance de travailler sans arrière-pensée politique au développement de notre territoire, aux services à apporter à tous nos concitoyens.

Son développement vers une communauté de projets sera l'objectif des prochains conseils communautaires; plusieurs chantiers, plusieurs thèmes pourront être étudiés, engagés.

La Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie est aujourd'hui reconnue grâce à l'assiduité remarquable des 41 délégués, au climat de confiance et de respect mutuel au sein du Conseil Communautaire, mais aussi grâce au dévouement et à la compétence du personnel des différents services. Je les remercie toutes et tous très sincèrement pour le travail accompli.

En conclusion, je souhaite rappeler que la communauté de communes est le seul moyen de préparer un avenir plus serein pour nos communes et pour les générations et les élus qui nous succéderont.

Nous croyons à la solidarité, à la mutualisation, au partage, à l'équilibre pour permettre à chacun de trouver sa place.

Sur notre territoire, nous avons mis du temps pour trouver le chemin.... Sur ce chemin, nous abordons avec beaucoup d'espoir l'année 2015 malgré les difficultés actuelles : crise de l'emploi, diminution des ressources et de l'argent public.

Avec mes Collègues du Conseil Communautaire, avec les Personnels, faisons que 2015 soit une année de progrès pour notre territoire.

Changement
d'adresse postale :
La nouvelle adresse
postale de la
communauté à compter
du 1er mars sera :
CS 90030
La Chastelanne
07260 Joyeuse

Infos Pratiques :
communauté de communes
du Pays Beaume Drobie
Le siège se situe à Joyeuse
au dessus de l'Office
Intercommunal de Tourisme
Tél : 04 75 89 80 80
Fax : 04 75 89 80 98
Courriel: cdc@pays-beaumedrobie.com
<http://www.pays-beaumedrobie.fr>

UNE NOUVELLE ÉQUIPE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



La communauté de communes est gérée par un conseil communautaire, équivalent intercommunal du conseil municipal. Ses membres titulaire et suppléants, au nombre de quarante et un, sont désignés dans chaque commune. Le conseil communautaire élit un bureau communautaire composée de dix-neuf membres, ainsi qu'un président et cinq vice présidents.

Ces élections ont lieu dans les semaines qui suivent les élections municipales. Elles ont donc eu lieu en avril 2014.



L'exécutif intercommunal, de gauche à droite : Alain, Mahey, Pascal Waldschmidt, Régine Lemesre, Jean-Luc Tourel, Nathalie Tourre, Alexandre Faure.

Le bureau se compose de Alain Mahey, Christophe Deffreix, Marie-Christine Dete, Alexandre Faure, Claude Fournet, Françoise Gallet, Alain Gibert, Hubert Lepoitevin, Michel Le Querrec, Régine Lemesre, Marc Minetto, Christian Paladel, Luc Parmentier, Michel Talagrand, Nathalie Tourre, Jean Luc Tourel, Brigitte Velay, Pascal Waldschmidt et Jack Zminka.

Alain Mahey, Maire de Chandolas, a été élu président. Il est entouré de cinq vice-présidents :

- Nathalie Tourre, Maire de Joyeuse 1^{ère} vice présidente déléguée au développement économique
- Pascal Waldschmidt, maire de Beaumont, 2nd vice président délégué à l'agriculture, habitat et urbanisme
- Régine Lemesre, conseillère municipale à Rosières, 3^{ème} vice présidente déléguée à l'enfance jeunesse et services à la population.
- Jean-Luc Tourrel, maire de Lablachère, 4^{ème} vice président délégué au tourisme, au patrimoine et à la randonnée
- Alexandre Faure, conseiller municipal à Vernon, 5^{ème} vice président délégué aux ordures ménagères et développement durable.

Un agenda pour 2015.

La communauté de communes du Pays Beaume-Drobie vient d'éditer grâce au soutien de partenaires financiers un agenda de poche qui a été distribué dernièrement dans tous les foyers du territoire.

Conçu comme un outil pratique, il présente la communauté et ses différents services afin que les habitants puissent facilement trouver leur interlocuteur au niveau des communes et de la communauté. Ordures ménagères, tourisme, patrimoine, développement économique ou petite enfance par exemple.

Les domaines d'intervention de la communauté au service des habitants sont en effet nombreux. Cet agenda distribué dans toutes les boîtes aux lettres aidera chacun à s'y retrouver tout au long de l'année.



L'avenir de l'intercommunalité au programme

La communauté de communes du Pays Beaume-Drobie a lancé les festivités organisées à l'occasion des vingt ans de sa création. Elles se poursuivront tout au long de l'année 2015 par diverses rencontres sur l'ensemble du territoire de la communauté (voir site internet de la cdc).

Le coup d'envoi était marqué par un temps institutionnel qui a eu lieu à Rosières le samedi 20 décembre, avec une table ronde sur l'avenir de l'intercommunalité. Les interrogations sont en effet nombreuses dans le cadre des débats actuels sur la réforme de nos institutions territoriales. La communauté de communes a souhaité apporter sa contribution à la réflexion.

Cette table ronde rassemblait un public de près de 100 personnes et des intervenants spécialistes du sujet regroupés autour d'Alain Mahey, président de la communauté. Ainsi, les débats ont vu intervenir successivement Loïc Cauret, vice-président de l'association des Communautés de France, Corinne Casanova, membre du bureau de la même association, mais aussi Maurice Weiss, Président de l'Association des Maires et Présidents de communautés de l'Ardeche. Les deux sénateurs ardéchois, Mathieu Darnaud et Jacques Genest étaient aussi présents autour de la table.

C'est dire si les débats ont été nourris de l'expérience des intervenants et du public, abordant tour à tour l'avenir de l'intercommunalité sous son angle institutionnel, mais aussi financier et fonctionnel, pour au final tenter d'esquisser le paysage institutionnel local de demain.



ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLES : BILAN ET PERSPECTIVES



L'ouverture de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse en Septembre 2014 a été l'aboutissement d'une volonté politique unanime des élus qui ont pris conscience de la nécessité d'apporter aux familles des services, des informations, des loisirs de proximité pour les enfants, les jeunes, les parents. En effet, le développement des services à la population est un élément essentiel de l'attractivité de notre territoire, et c'est le rôle de la communauté de communes d'agir au mieux des intérêts des habitants du Pays Beaume Drobie, et d'avoir une vision d'avenir du territoire.

En quatre ans, la communauté de communes a mis en place toutes les actions identifiées comme prioritaires en 2010.

Les services de la petite enfance

La communauté travaille à conforter et développer les services petite enfance existants, en accompagnant les associations techniquement et en les soutenant financièrement : Crèche 1000 Pattes à Rosières et Crèche les Marmailoux à Valgorge, Accueils de Loisirs à Lablachère et à Valgorge.

Ceci s'est traduit par une amélioration du service : extension d'horaires, augmentation des capacités d'accueil, amélioration de la qualité des accueils et des animations.

Le métier d'assistante maternelle

La collectivité souhaite aider au développement du métier d'assistante maternelle pour créer de l'emploi et des places de garde. Pour les assistantes maternelles il s'agit de formation et temps d'accueil collectifs avec les enfants gardés, pour les familles, d'un lieu unique de renseignements sur la garde d'enfants et sur les modalités des relations parents/assistantes maternelles. Le Relais d'Assistantes Maternelles ouvert en 2012 répond à ces besoins. Une dizaine d'emplois se sont ainsi créés, avec de nouvelles capacités de garde pour les familles.

Pour les jeunes de 13 à 17 ans

Depuis 2013 la collectivité a lancé une expérimentation afin de constituer des Conseils de Jeunes, pour participer à l'élaboration de programmes d'activités, et au développement de projets. Une animatrice, a été recrutée pour être à l'écoute, proposer, organiser avec les jeunes de Beaume Drobie un programme d'actions varié et attractif (loisirs, voyages, projet humanitaire...) Plus de 200 jeunes sont mobilisés via le réseau facebook «Jeunes Beaume Drobie». Des juniors associations se constituent sur le territoire

afin de porter en proximité des projets pour leur village (à Rocles et Sablières). Ce vivier, en pleine effervescence, sera sollicité pour donner un avis sur l'évolution et les projets de la Communauté de Communes, un premier pas vers la citoyenneté et la démocratie participative. C'est aussi l'ouverture du point d'information jeunesse en partenariat avec la Mission locale pour l'emploi des jeunes, afin de donner aux jeunes et aux familles toutes les informations possibles en matière d'orientation, formation, logement, santé, ...

Un lieu dédié à l'enfance et à la jeunesse

Pour accueillir tous ces services, la communauté de communes a construit un lieu d'accueil adapté pour l'accueil de loisirs et les services enfance jeunesse de la Communauté. Un espace de 600 m² a été construit à Lablachère, route de l'Ecole, imaginé en concertation avec les futurs utilisateurs, et réalisé selon des principes d'efficacité tant en matière de locaux que d'économies d'énergie. La Maison de l'Enfance et de la Jeunesse du Pays Beaume Drobie accueille depuis son ouverture des centaines d'enfants et de familles très régulièrement.

Toutes ces actions ont pu être menées avec le soutien de divers financeurs : Etat, union Européenne, Région, Département, Caisse d'Allocations familiales, Mutualité sociale agricole.



Pour les années à venir, la Communauté de Communes va poursuivre cette politique dynamique. D'abord en ouvrant en avril 2015 un lieu d'accueil enfants-parents porté par l'Illots'Enfants, qui permettra aux familles de se retrouver et d'échanger, afin de soutenir la fonction parentale, élément essentiel de la société.

Ensuite en développant les services accueillis à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, dans l'intérêt des familles, avec plusieurs partenariats départementaux ou locaux, en créant des liens plus forts avec l'Education Nationale, en mettant en œuvre une politique culturelle adaptée pour la petite enfance.

Et enfin en imaginant avec les communes des services à développer dans divers domaines, et en réfléchissant avec les communautés de communes voisines sur les passerelles à établir pour que les frontières administratives ne soient plus un frein pour les familles d'un même bassin de vie.

Merci à tous les professionnels et aux Elus du territoire pour leur soutien et leur engagement.

Régine Lemesre,

Vice-Présidente en charge de l'enfance-jeunesse.

LES SERVICES INTERCOMMUNAUX DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE : DES ACTIONS AU QUOTIDIEN

Les crèches

En 2014, les crèches ont axé leur projet sur l'environnement et le développement durable !

La crèche « Mille Pattes » à Rosières s'est mobilisée avec le SICTOBA (syndicat chargé du traitement des déchets) pour lancer une expérimentation sur les couches lavables, afin, à la fois de diminuer les volumes enfouis chaque année, néfastes pour l'environnement, plus écologiques, et meilleures pour la santé des enfants.



De son côté, la crèche « Les Marmailoux » à Valgorge a choisi d'initier les tous petits au plaisir du jardin.

Avec leur récolte, des ateliers cuisines ont pu satisfaire les plus gourmands.

Dans le même esprit, les enfants ont réalisé collectivement des créations artistiques à base d'objets et de matériaux de récupération.

Crèche
« Les Marmailoux »
Le village - Valgorge
04.75.88.96.16

Crèche « Mille Pattes »
Place de l'Eglise - Rosières
04.75.35.54.09

Les centres de loisirs

En 2014, les centres de loisirs de Valgorge et Lablachère ont proposé aux enfants des vacances loisirs sur des thèmes variés : environnement, jardinage, arts plastiques, sports... Avec des temps de rencontre inter-centres, favorisant le lien social entre les villages, et permettant aux enfants de sortir de leur lieu habituel de séjour.

Des camps de vacances et mini séjours ont été proposés par les deux structures, toujours dans un but de « découverte-détente ». Les Farfadets ont proposé aux vacances d'automne une

semaine autour de la sécurité, sous tous ses aspects (domestique, circulation routière, prévention accidents....) avec les pompiers et des intervenants en sécurité routière.



Le relais d'Assistants Maternelles

Tout au long de l'année, Isabelle, responsable du RAM, a proposé un planning d'animations et de rencontres ludiques et variées où les assistantes maternelles se retrouvent pour échanger sur leurs pratiques avec les enfants qu'elles accueillent, créant un lien social qui rompt leur isolement, très apprécié par toutes. Les parents ont été reçus régulièrement pour obtenir des réponses

à leurs questionnements sur les modes de gardes ouverts sur le territoire.



Relais d'Assistants Maternelles

Responsable : Isabelle Roche
Maison de l'enfance et de la jeunesse
Lablachère
ram@pays-beaumedrobie.com
06.70.68.05.07
04.75.93.59.23

Mais également à la maison de l'enfance et de la jeunesse...

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents

C'est un lieu d'accueil gratuit et anonyme pour les enfants de 0 à 6 ans avec leurs parents ou tout autre adulte qui les accompagnent.

Tous les mardi matins.

Ouverture le mardi 7 avril 2015 !

L'Îlot Partage

Accueil des parents avec leurs enfants de moins de 3 ans et des futurs parents. Ces temps, animés par des parents et une fois par mois par un professionnel, permettent d'aborder les thèmes de la grossesse, la naissance ou encore le maternage, dans le respect des choix de chacun. Tous les vendredis matins.

Le Café des Familles

C'est un lieu convivial de rencontres et d'échanges intergénérationnels! Différents espaces de jeux et de détente adaptés à tous les âges satisferont petits et grands!

Ouvert tous les samedis de 14h30 à 18h30

Permanence PMI

La puéricultrice de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) peut recevoir sans rendez-vous les familles ayant des enfants de 0 à 6 ans. Les parents peuvent venir faire peser leur bébé, mais aussi être conseillés dans tous les domaines : allaitement, diversification alimentaire...

Les permanences ont lieu un vendredi sur deux de 9h à 12h.

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique

Le CMPP d'Aubenas a une antenne d'accueil à la maison de l'enfance et de la jeunesse à Lablachère.

04.75.35.24.52
cmpp.aubenas@orange.fr

Maison de l'enfance et de la Jeunesse
du Pays Beaume-Drobie
30 rue de l'école - 07 230 Lablachère
Tel : 04.75.39.01.82

Horaires d'Accueil (uniquement en périodes scolaires)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et le mercredi de 14h à 18h



Le Service Jeunesse Itinérant

Le Service Jeunesse Itinérant est ouvert aux jeunes de 12 à 18 ans. Il est porté par le Centre Social de Valgorge en partenariat avec les Farfadets de Lablachère.

Animé par Charline, en concertation avec les Conseils de Jeunes, il propose des sorties, activités, accompagne des projets. Le samedi 25 avril, un grand moment de rencontre pour tous les jeunes sera proposé à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse de Lablachère avec stands d'information, animations, concerts.



Conseils de jeunes :
rencontres hebdomadaires.

Espaces jeunes :
Pendant les vacances, le mercredi et le samedi.

Séjours et stages :
Pendant les vacances.

Sorties :
Pendant les vacances et le WE.



Centre Social Rural Intercommunal
Le village
07 110 Valgorge

&
Maison de l'enfance et de la jeunesse
30 rue de l'école
07 230 Lablachère

Responsable : Charline Merle
06.13.09.05.58
jeunebeaumedrobie@outlook.fr

LE POINT INFORMATION JEUNESSE

La communauté de communes du Pays Beaume-Drobie développe une politique enfance-jeunesse qui entend couvrir tous les âges, de la naissance à la majorité.

Plusieurs actions sont donc destinées aux adolescents, dont le Point Information jeunesse géré par la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale, qui tient une permanence à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse Intercommunale.

04.75.39.01.82, pij@mlam.fr



Interview d'Isabelle Galline, responsable du Point Information Jeunesse par les jeunes de Beaume Drobie eux-même.



Les jeunes : Quelles sont vos fonctions ?

Isabelle: Je suis la conseillère, la responsable ainsi que l'animatrice du Point

Information Jeunesse.

Les jeunes: A quoi sert un Point Information Jeunesse ?

Isabelle Galline: On retrouve deux grandes fonctions : l'information et l'accompagnement de projets. On vous informe sur tous les domaines (orientation, études, emploi, jobs d'été, vie pratique, logement, santé, droit...) et on vous accompagne sur des projets de mobilité internationale ainsi que pour le service civique, le BAFA ...

Les jeunes: A qui cela s'adresse-t-il ?

Isabelle Galline: Principalement aux jeunes et aux adultes qui les accompagnent (parents, tuteurs...)

Les jeunes: Est-ce que c'est gratuit ?

Isabelle Galline: Oui, c'est gratuit, anonyme et libre

Les jeunes: Et la carte M'RA ?

Isabelle Galline: C'est une carte délivrée par la

Région pour les jeunes scolarisés à partir du lycée ou inscrits à la Mission Locale.

Elle permet d'avoir des réductions sur les livres scolaires, 5 places de cinéma à 1 euro, 30 euros de réduction sur une adhésion dans un club sportif, 30 euros pour un spectacle ou des entrées musées, des téléchargements de musiques, un bon de transport TER demi-tarif ainsi que le Pass Contraceptif consultation médecin, analyses médicales, moyens contraceptifs].
N'hésitez pas à venir vous renseigner !

Les jeunes: Quelles sont les différences avec l'Espace Jeunes ?

Isabelle Galline: L'Espace Jeune vous accompagne sur des projets de loisirs.

Les jeunes: C'est quand ? Où ?

Isabelle Galline: L'accueil est ouvert tous les mercredis de 13h30 à 16h30 à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Lablachère.

Les jeunes: L'accès à l'informatique est-il en accès libre ?

Isabelle Galline: Oui, vous pouvez trouver en plus de l'accompagnement humain, le matériel qui vous permet d'être autonome.



DÉCHETS : TOUJOURS PLUS ?

Il y a une trentaine d'année nos déchets faisaient l'objet d'un rejet massif. Révélateurs de ce que commençait à être notre société de consommation et ses aberrations, ils étaient entassés, à l'écart, sans aucune forme de tri, à même le sol. Les choses changent. Aujourd'hui les déchets triés sont valorisés. La partie résiduelle est stockée dans de bonnes conditions. Un long chemin reste toutefois encore à faire. Nous éprouvons toujours un sentiment de rejet à l'égard des



déchets qui nous empêche d'avancer sur certaines problématiques persistantes : défaut de tri, suremballage, gaspillage alimentaire, abandon d'objets en parfait état de marche. Les déchets n'ont pourtant rien de repoussant. Bien triés, une très grande majorité d'entre eux peut être recyclée, sans nuisances, et redevenir matière première valorisable. C'est en acceptant de regarder en face ce qui résulte de notre mode de vie, que nous pourrions continuer de progresser sur ce sujet. Dans ce sens, le futur éco-site, qui comprendra la nouvelle déchetterie, devra faire partie de notre cadre de vie et donner envie d'être utilisé largement en étant fonctionnel, paysager, éco-responsable et éducatif. A chaque réunion du conseil d'orientation du service des déchets ménagers, les membres particuliers, professionnels et élus sont unanimes : il est nécessaire d'éduquer petits et grands à la question des déchets. Il nous reviendra de donner cette dimension pédagogique forte à notre futur éco-site.

JETER N'IMPORTE QUOI N'IMPORTE COMMENT PEUT COUTER CHER !

C'est ce qu'un indéclicat vient de découvrir à ses dépens.

Alors que les consignes de tri des ordures sont claires et connues de tous, un contrevenant s'est permis de jeter des immondices à même le sol et de remplir les conteneurs poubelles avec des objets qui doivent aller en déchetterie.

Mais il a été identifié et s'est vu rappeler les règles de propreté et de bon fonctionnement du service ainsi que le coût de ces incivilités. L'amende en la

matière est de 38 € pour un mauvais tri de ses poubelles ou pour avoir jeté des encombrants dans les bacs. Elle se monte à 150 € pour dépôts d'ordures hors des bacs à même la chaussée, et 1500 € si un véhicule est utilisé pour les apporter. A ces amendes, il faut ajouter des frais d'enlèvement des ordures en question, facturés au contrevenant.

A chacun de choisir s'il veut un cadre de vie propre ou pas !



Joyeuse :
du nouveau pour les OM

Afin de mieux maîtriser le fonctionnement du service et son coût, la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie a réorganisé depuis plusieurs années la collecte des ordures ménagères en points de regroupement sur l'ensemble de son territoire. A ce jour, restait encore en porte à porte plusieurs quartiers de la commune de Joyeuse. Le processus engagé il y a plusieurs années vient de se terminer avec la mise en place de bacs collectifs sur le centre bourg de Joyeuse.

Cela signifie que, comme ailleurs, les habitants ne doivent plus sortir leurs poubelles devant leur porte chaque dimanche soir depuis le 1^{er} février. Les bacs individuels ne sont plus ramassés, mais les habitants peuvent aller les vider à tout moment dans les bacs collectifs disposés en concertation avec la mairie à différents points des rues.

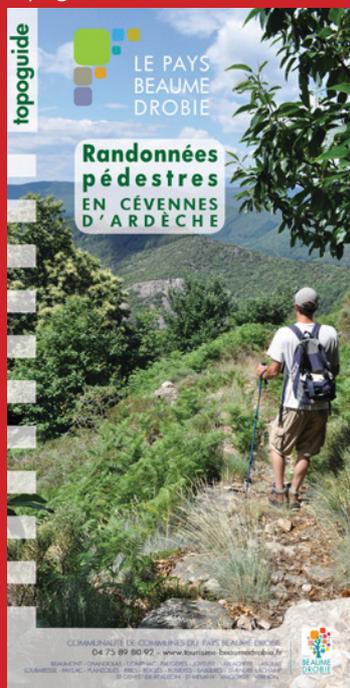
Au travers de cette mesure, c'est bien la maîtrise des coûts qui est en jeu, avec la réduction du nombre d'arrêts effectués par les véhicules et celle du temps de collecte. En conséquence, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères payée par les habitants de Joyeuse sera dès 2015 calculée sur la même base que celles des habitants des autres communes. Elle connaîtra une baisse moyenne de 13 € par redevable de Joyeuse.



Randonnée pédestre : un nouveau topoguide

La randonnée pédestre est l'une des principales activités de plein air du Pays Beaume-Drobie. La communauté de communes gère un réseau de plus de 500 km de sentiers intégralement balisés. Il constitue un ensemble sur lequel le randonneur peut aussi bien partir plusieurs jours sac au dos, ou se contenter d'une balade familiale de quelques kilomètres.

Après le succès remporté par le précédent topo guide édité en 2009 et son épuisement rapide, la communauté de communes a travaillé ces derniers mois à l'élaboration d'un nouveau topoguide.



Il se présente sous forme d'une pochette plastifiée comprenant quinze itinéraires qui décrivent des randonnées thématiques, le tout étant accompagné d'une carte générale.

Les fiches proposent des randonnées, de 1h à 5h. Chaque promenade ou randonnée a été sélectionnée en fonction de la qualité des paysages traversés, du patrimoine rencontré ou de l'originalité du parcours. De quoi faire le bonheur de tous les randonneurs, de la balade en famille à la randonnée sportive de haut niveau.

Renseignements,
Office Intercommunal de Tourisme du Pays Beaume Drobie
04 75 89 80 92
contact@tourisme-beaumedrobie.fr - 7 €

BEAUME-DROBIE, DESTINATION NATURE

Ce projet est né d'une volonté des acteurs du tourisme du Pays Beaume Drobie de créer un outil ludique et utile pour inciter chaque visiteur et habitant à prendre conscience de l'intérêt de préserver notre territoire... Il s'inscrit dans la démarche de développement durable, dans laquelle s'est engagé, sous l'impulsion des professionnels impliqués, l'office intercommunal de tourisme à travers la signature avec le Parc Naturel des Monts d'Ardèche de la Charte Européenne du Tourisme Durable.



Le contenu...

Ce pack se composera d'un sac, d'une gourde en aluminium, d'un cendrier-poubelle de poche, de 2 sacs poubelles et de 4 fiches de sensibilisation sous forme de cartes postales.

Les résultats attendus...

Ce projet se construit comme un projet de territoire, fédérant des professionnels d'horizons et de compétences divers.

Le but ultime est bien sûr, de réduire l'empreinte de l'homme sur la nature. Cependant, pour l'office de tourisme, la réalisation d'un tel projet dépasse largement ses missions de service public : il marque la volonté que le développement durable devienne une marque de fabrique de notre territoire.

Vrais outils de médiation adaptés, esthétiques et ludiques, les objets créés seront distribués sur des événements, hors les murs...

Ils pourront aussi être vendus comme « objets souvenirs » à l'office de tourisme, et proposés aux héber-

geurs et autres partenaires qui pourront les offrir à leurs hôtes en cadeau de bienvenue.

Des partenaires...

L'office de tourisme du Pays des Vans en Cévennes s'est positionné pour mener cette action à nos côtés et nous rencontrons actuellement de nombreux autres acteurs institutionnels intéressés pour nous suivre dans cette action...

Les partenaires du Pack Nature sont la région Rhône-Alpes par le Pays de l'Ardèche Méridionale, le Département, le SICTOBA, le PNR, ainsi que l'Agence de l'Eau via les syndicats des rivières Beaume et Drobie ainsi que Chassezac.

Contact :

Office Intercommunal de Tourisme
du Pays Beaume Drobie
04.75.89.80.92

contact@tourisme-beaumedrobie.fr
www.tourisme-beaumedrobie.fr

Le Musée de la Châtaigneraie, une « Etape savoureuse » sur les routes de l'Ardèche...

Déjà labellisé « Maison & Musée » du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, détenteur de la marque Qualité Tourisme™, le Musée de la Châtaigneraie a également obtenu depuis l'été 2014 la reconnaissance « Etape savoureuse ». L'objectif de cette action, mise en place par Ardèche le Goût, est de favoriser la découverte de l'ensemble du territoire à travers ses productions emblématiques et d'aller à la rencontre de ceux qui font ses richesses : producteurs, restaurateurs, musées gourmands...

Plus d'informations sur www.lesetapessavoureuses.fr

En 2015, le Musée de la Châtaigneraie ouvrira ses portes du 1^{er} avril au 31 octobre.



ardèche
LE GOÛT

Musée de la châtaigneraie,
Parvis de l'église - 07260 Joyeuse
04.75.39.90.66 - contact@musee-chataigneraie.fr
www.musee-chataigneraie

TANARGUE : LA CABANE PASTORALE OPERATIONNELLE

A l'issue de la première saisons de fonctionnement de la cabane pastorale, André AUdibert, Président du groupement des transhumants du Tanargue s'exprimait sur la radio Fréquence 7.

Qu'est ce que le groupement pastoral ?

Le groupement rassemble une quinzaine d'éleveurs qui viennent des vallées voisines. Cela représente environ 1300 brebis qui sont en montagne du quinze juin au quinze septembre.

C'est donc un berger qui garde le troupeau ?

Oui, on embauche un berger et un aide-berger qui vivent là-haut durant toute cette période, mais la cabane devenait trop vétuste. Cela fait plusieurs années qu'il était envisagé de la refaire, avec un projet initié par le parc naturel régional. C'est maintenant chose faite. Elle est achevée.

Pouvez-vous décrire ce nouveau bâtiment ?

Il est d'abord fonctionnel et beau. Il est chauffé et dispose d'électricité. Les conditions d'habitabilité sont aussi nettement meilleures. La cabane a une superficie de 63 m² habitable, à laquelle s'ajoutent des dépendances (local technique et de stockage, abris pour le soin des animaux et espace clôturé). Elle s'intègre parfaitement dans l'environnement et utilise des technologies allant dans le sens du développement durable (structure alliant pierres et ossature bois, panneaux photovoltaïques en toiture pour couvrir les besoins en électricité compte tenu de l'isolement et de l'absence de réseaux à proxi-

mité, poêle à bois pour le chauffage, toilettes sèches).

Et le bilan de cette première saison est-il bon ?

Oui, les bergers étaient très satisfaits de pouvoir disposer d'un vrai logement confortable, surtout cette année, où les conditions météorologiques ont été particulièrement mauvaises. Malgré ces conditions pluvieuses, le bilan est bon, ce qui n'aurait pas été le cas avec l'ancien bâtiment.

Ce projet est le fruit d'un partenariat ?

Le groupement pastoral loue la cabane à la Communauté de Communes qui couvre ainsi progressivement ses frais. Ce projet a obtenu un soutien financier de l'union Européenne, du Conseil Régional Rhône-Alpes et du Conseil Général de l'Ardèche au titre du Plan Pastoral territorial des Monts d'Ardèche.



ROCLES : L'ATELIER CHATAIGNE SE TERMINE

A la demande de la CUMA « Envie de Châtaigne », la Communauté de Communes du Pays de Beaume Drobie a décidé de lancer la construction d'un atelier collectif de transformation, de stockage et de conditionnement de farine de châtaignes sèches de 395 m², à Rocles.

Cette décision est motivée par la volonté des élus de soutenir une initiative locale portant sur le déve-

loppement de la filière châtaigne sèche d'Ardèche biologiques et d'Appellation d'Origine Protégée. Grâce à ce bâtiment, les producteurs membres de la CUMA disposent d'un local leur permettant de regrouper leur matériel et de travailler dans de meilleures conditions.

Les travaux de construction du bâtiment sont terminés depuis octobre 2014.

Cette opération a obtenu des soutiens financiers de la part du Conseil Général de l'Ardèche, de l'Etat et du Conseil Régional Rhône-Alpes au travers du Pays de l'Ardèche Méridionale. Les entreprises ayant œuvré à la construction de l'atelier économique communautaire sont : Jouve TP, Champetier, Moulin Charpentes, Serges Gaillard, Soulier Duny, Largier Technologie et Georges Robert. sous la direction des cabinets d'architectes Bonnet & Teyssier et Toiron.



Contre le cynips du châtaignier

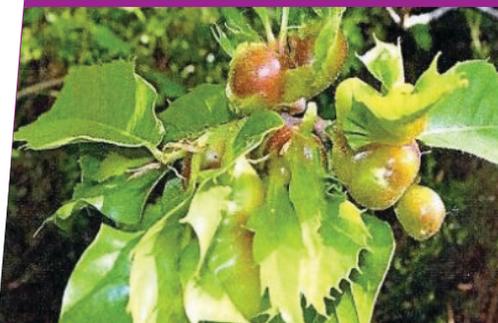
Le conseil communautaire a décidé d'attribuer à l'unanimité une subvention de 1000 euros au Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche afin de participer à la lutte contre le cynips du châtaignier. En effet, la châtaigneraie est une composante essentielle de nos paysages et de notre cadre de vie, tout en constituant un élément majeur de notre économie agricole et industrielle.

Le cynips est une petite guêpe qui provoque la formation de galles empêchant la pousse des rameaux, le développement des feuilles et la fructification. Les pertes de récolte engendrées peuvent aller jusqu'à 80%. Présent en Ardèche depuis 2010, il menace directement la survie de la châtaigneraie, ainsi que celles de nombreuses exploitations agricoles et des entreprises qui en dépendent.

Le seul moyen de lutte existant est une lutte biologique qui consiste à introduire son prédateur : le torymus. Il se nourrit de la larve, empêchant donc son éclosion et son développement.

Par expérience, on sait que cette lutte prend entre 6 et 8 ans avant d'être efficace et de permettre une diminution significative de la présence de cynips sur les parcelles.

Le Syndicat de défense de la Châtaigne d'Ardèche collecte des fonds publics et privés pour multiplier les lâchers de torymus et a besoin de plus de 150 000 euros en 2015.



Un de Relais Services Publics à Valgorge

L'éloignement des centres administratifs est un handicap pour les territoires ruraux qui doivent se mobiliser et faire preuve d'inventivité pour développer de nouvelles formes de services pour leurs habitants.

A Valgorge, le relais de services publics regroupe sur un seul site, huit administrations ou organismes publics. Il permet d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de ces organismes. Ses missions sont d'assurer un service de proximité et un accompagnement personnalisé, de faciliter les démarches administratives, notamment grâce à l'administration électronique et de garantir la qualité de service. Les usagers qui se rendent dans cet espace sont accueillis par une animatrice spécialement formée qui est chargée de les informer, de leur expliquer les démarches administratives adaptées à leur situation, de les aider à constituer leurs dossiers auprès de nombreux partenaires : Etat, MSA, CAF, CPAM, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'agriculture ou Pôle Emploi.

POUR L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

Une nouvelle opération collective en faveur du commerce et de l'artisanat de proximité démarre dans le sud Ardèche (l'Opération Collective de Modernisation «Sud Ardèche»). Elle est portée par le Pays de l'Ardèche Méridionale et la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie y participe.

Rencontre avec Jean-Philippe Simonnet, en charge de l'opération.

Quel est le territoire concerné ?

Le périmètre des quatre Communautés de communes : du Pays Beaume-Drobie, du Val de Ligne, du Pays des Vans en Cévennes et des Gorges de l'Ardèche (62 communes du Sud Ardèche).

Qu'elle est la finalité de cette opération ?

Elle vise à soutenir les entreprises tant dans leur sauvegarde, leur adaptation aux nouvelles tendances des marchés et des modes de consommation, que dans leur modernisation et leur développement.

Quels sont les objectifs opérationnels du programme ?

L'opération vise à apporter une animation et un appui technique et financier en faveur d'actions collectives sur plusieurs plans :

- valoriser le terroir de proximité, promotion de la rénovation durable, Charte d'enseignes et de façades, soutien aux Unions commerciales, ...
- accompagner par des conseils personnalisés et de la diffusion d'informations (dynamisation d'un point de vente, fidélisation des clientèles, coaching restaurateurs, amélioration des vitrines et des en-



seignes, mise en accessibilité des points de vente).

- développer et faciliter l'accès aux démarches de progrès et de qualité proposées par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Et d'un point de vue financier ?

Soutenir financièrement les entreprises artisanales et commerciales dans leurs projets de modernisation sous forme d'aides directes (subventions).

Ce fonds d'aide est ouvert aux entreprises artisanales inscrites au Répertoire des métiers et aux entreprises commerciales et de services inscrites au Registre du commerce et des sociétés.

Les entreprises éligibles, dites de proximité, sédentaires ou non, ne doivent pas être saisonnières mais rendre un service à l'année et avoir pour clientèle principale les particuliers. Elles ne doivent pas non plus être installées sur des zones d'activités. Leur chiffre d'affaires annuel doit être inférieur à 1 million d'euros.

L'entreprise doit déposer un dossier de demande de subvention avant la réalisation de ses investissements ou de ses travaux. Les entreprises éligibles pourront bénéficier d'une subvention de 20% sur les dépenses subventionnables, plafonnée.

Un règlement fixe les conditions précises d'éligibilité et d'attribution des aides (à demander au chargé de mission OCM ou à télécharger sur <http://pays-ardeche-meridionale.net>)

Contacts :

Jean-Philippe SIMONNET
Chargé de mission Opération Collective de Modernisation Sud-Ardèche.

Pays de l'Ardèche Méridionale
Château Julien, Rue du Puits, 07110 Vinezac
04 75 38 08 03 - 06 29 59 11 88
jpsimonnet@pays-ardeche-meridionale.net



2015, LE PAYS DE L'ARDÈCHE MÉRIDIONALE EN MOUVEMENT

2014 fut une année particulièrement foisonnante pour le Pays de l'Ardèche méridionale, dont fait partie la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie.

Le Pays a poursuivi les projets majeurs initiés ces dernières années, au premier rang desquels figure le Schéma de cohérence territoriale (SCoT). A l'origine de la réflexion sur cet outil d'urbanisme aujourd'hui incontournable, qui permet de mettre en cohérence des politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux à grande échelle, le Pays a permis à ses collectivités adhérentes de définir un SCoT à l'échelle de l'Ardèche méridionale, dont il sera maître d'ouvrage.

D'autres projets ont vu le jour en 2014 qui intéressent tout le sud Ardèche : création et animation d'un réseau d'acteurs de la jeunesse, expérimentation

et mise en réseau d'espaces de « coworking », valorisation du pastoralisme, mise en place d'outils en faveur de la transition énergétique etc. Enfin, le Pays a vu aboutir sa demande de subvention auprès de l'Etat pour la mise en œuvre d'une Opération collective de modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat.

En 2015, le Pays, fidèle à sa vocation de territoire de vie et d'avenir, reste plus que jamais en mouvement : il entrera en phase de diagnostic SCoT, dans l'objectif de définir son document d'orientation. 2015 sera aussi l'année de l'ouverture de la Caverne du Pont d'Arc, aboutissement du travail de préparation du territoire réalisé dans le cadre du Grand projet Rhône-Alpes.

Ce sera aussi le lancement du prochain dispositif Leader, programme européen de soutien aux territoires ruraux.

Enfin, 2015 rimera avec innovation, avec la conduite d'une réflexion sur la création d'un pôle d'innovation « métiers d'art » à partir de la pépinière des métiers d'art de Chandolas, et le déploiement du pôle de ressources dédiée à l'économie sociale et solidaire, porté par l'association Amesud, à l'échelle de l'Ardèche méridionale.

Le Pays poursuit aussi son soutien, via les crédits régionaux (CDDRA), de projets locaux.



Pour l'avenir du territoire ?

La Communauté de Communes Beaume-Drobie fête cette année ses 20 ans. L'occasion d'un bilan mais aussi de réfléchir aux 20 ans à venir. Quelle évolution voulons nous pour notre territoire ? Quelles sont les priorités ? Quels équipements faut-il réaliser et où les implanter ? Comment organiser l'espace pour un développement harmonieux ? La Communauté va proposer d'élaborer ce projet de territoire intitulé SIAGE : Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace. Un an de travail pour établir un document qui servira de guide aux élus pour décliner l'action de la Communauté, qui souhaite associer la population à cette réflexion : c'est l'affaire de tous, l'avenir de tous et donc tout le monde a son mot à dire. A bientôt donc dans les forums du SIAGE qui vous seront proposés.

A propos du Programme Local de l'Habitat (PLH)

La Communauté de Communes va lancer son PLH, qu'elle a préparé tout au long de 2014. Un programme ambitieux qui prévoit la construction sur 6 ans de 360 logements sur le territoire, dont 250 par des privés, ainsi que la reconquête de 50 logements vacants. Pour cela des financements de la Communauté sont prévus, auxquels s'ajouteront des subventions de l'État et de la Région. Un premier volet concerne tout le monde : l'OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, qui débutera en 2016, avec des subventions pour réaliser des travaux d'amélioration des logements et une aide à la constitution des dossiers.

A cela s'ajouteront des aides pour les particuliers qui souhaitent transformer un logement vacant ou un gîte rural en logement locatif à l'année. Un autre volet concernera les communes : aides à l'amélioration des logements communaux, formation/sensibilisation des élus à l'urbanisme et aux nouvelles formes d'habitat, constitution de réserves foncières...



BREVES COMMUNALES

A Rosières

Le 17 mars, le nouveau centre de courrier de La Poste pour le secteur Largentière – Joyeuse – Lablachère ouvrira ses portes sur la zone commerciale et artisanale des Vernades à Rosières.

En même temps, un nouveau bureau de poste moderne et fonctionnel accueillera les professionnels et les particuliers. L'actuel bureau de poste de Rosières sera fermé définitivement.

Ce nouveau bureau de poste, situé dans un environnement commercial et artisanal très fréquenté, facile d'accès, apportera un réel service de proximité aux habitants et aux entreprises du secteur.



A Valgorge

Sur la commune de Valgorge un projet important sera mené pendant l'année 2015. Il s'agit de la mise aux normes du captage d'eau.

L'eau potable distribuée sur la commune provient d'une ressource unique : une prise d'eau en rivière sur le « Rieu Grand » à 970 m d'altitude, sur le versant du Tanargue. Cette distribution d'eau est gérée en régie par la commune elle-même. Ce captage existe depuis plus de 50 ans mais n'a jamais l'objet d'une déclaration auprès de l'agence de l'eau.

Plusieurs points sont à réaliser : démarches administratives pour déclarer ce prélèvement et obtenir son autorisation, achat de la parcelle de terrain concerné, mise en place d'un périmètre de protection autour de la prise d'eau et mises aux normes du captage lui-même.



A Beaumont



La population continue d'augmenter : 240 habitants au dernier recensement soit près de 10% de plus ! Cette année 2015 sera marquée par l'acquisition par la Commune de l'ancien presbytère, le projet étant d'en faire un lieu de culture et de convivialité, avec un Bistrot de Pays et en y déplaçant la médiathèque communale. Au programme de 2015 aussi la construction de trois nouvelles maisons aux « Bogues du Blat » qui accueilleront de nouvelles familles.

A Chandolas

La création d'un système d'assainissement complet dans la vallée du Chassezac au Quartier de Maisonneuve est le plus gros chantier qu'a connu la commune depuis 15 ans. Il était attendu depuis longtemps, car Chandolas est la dernière commune de la vallée du Chassezac à n'être pas assainie.

La première partie du réseau, sur le quartier de Maisonneuve uniquement, est long de 1940 m et comprend 95 branchements. Les travaux de la future station d'épuration et du réseau de collecte ont été menés bon train depuis la rentrée de septembre. La première tranche des travaux du réseau devrait prendre fin avec l'hiver. La seconde tranche concerne notamment la départementale 104 au nord du quartier de Maisonneuve, en collaboration avec le service des routes du Département car compte-tenu de la dangerosité de la traversée de Maisonneuve pour les riverains, il est primordial de faire des aménagements limitant la vitesse des véhicules.



La station d'épuration est fonctionnelle et sera mise en fonctionnement très prochainement. Le montant total des travaux est de 1 000 000 € H.T. Le coût total pour la collectivité locale est estimé à 334 463,60 €.

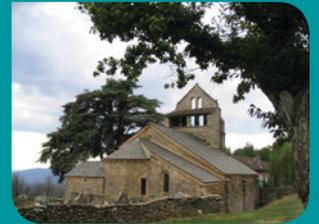
A Lablachère

La commune a choisi de déléguer au Centre de Loisirs « les Farfadets » l'organisation et l'animation des nouveaux rythmes scolaires di pour les élèves des classes élémentaires. Au programme, sports collectifs, jardin pédagogique, théâtre, danses, découverte de la faune et de la flore du territoire ou encore cirque et sports de pleine nature.

La spécificité de l'accueil des maternelles, leur rythme biologique et leur besoin de repos sont l'ensemble des raisons pour lesquelles, il a été décidé de proposer uniquement ce service aux élèves des classes élémentaires.

Les enfants de maternelle restent dans les locaux de l'école avec leurs ATSEM afin de ne pas leur faire subir des changements perturbants (lieux et personnes)

Ils ont des temps de repos, des temps d'activités à leur rythme, des moments de lecture par des bénévoles de « lire et faire lire » ainsi que des jeux dans les cours ou à l'espace Julienne Marcy. La mairie a fait le choix de la gratuité de ces temps périscolaires pour les parents.



Journal Intercommunal d'informations du
Pays Beaume-Drobie
134 Montée de la Chastellane
07260 JOYEUSE
04 75 89 80 80 cdc@pays-beaumedrobie.com
Directeur de la publication : Alain Mahey
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2015
Tirage : 5000 exemplaires
Diffusion : gratuite
Impression : Zimmerman, Villeneuve-Loubet (06)